

COMMENT... ?	REPONSE !
Prendre un RDV ?	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Avec un professeur : utilisez la partie réservée à cet effet dans le carnet ou passez à la Vie Scolaire qui transmettra votre message. ◆ Avec un CPE ou l'Administration : appelez le 0262 34 31 71 ou laissez un message avec vos coordonnées.
Me renseigner sur le comportement de mon enfant ?	<p>Regardez régulièrement dans son carnet.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Prenez RDV avec les professeurs ou le CPE. ◆ Consultez « Pronote » (un code personnel vous est communiqué en début d'année) ◆ Venez aux rencontres « parents/professeurs ». ◆ Assistez au Conseil de Classe en tant que parent délégué.
Connaître les notes de mon enfant ?	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Contactez les professeurs. ◆ Consultez « Pronote » avec vos codes EDUCONNECT.
Signaler une absence ?	<p>Informez le plus tôt possible la Vie Scolaire et donnez le motif de l'absence.</p> <ul style="list-style-type: none"> ◆ Maladie de longue durée : fournir un Certificat Médical. ◆ Voyage => courrier au Chef d'Etablissement. ◆ Compétition sportive : lettre + convocation du club. ◆ Autre : renseignez-vous sur place ou téléphonez-nous.
Régulariser une absence ?	Dans le carnet, remplir et signer le billet détachable qui sera présenté à la Vie Scolaire par l'élève à son retour pour validation pour aller en cours.
Récupérer mon enfant en cours de journée ?	Venez le récupérer vous-même et signez une décharge de responsabilité à la Vie Scolaire ou à l'Accueil.

COMMENT... ?	REPONSE !
Le faire sortir de manière exceptionnelle ?	<p>Notez votre demande dans le carnet en précisant « <i>je décharge le collège de toute responsabilité</i> ». L'élève dépose son carnet à la V.S. pour accord et signature.</p>
Faire part d'un problème (de santé, social, familial, financier...)?	<p>Prenez contact dès que possible avec le collège pour en parler, surtout si cela peut perturber votre enfant. Si nécessaire, nous vous orienterons vers l'Assistante Sociale, la Psychologue ou d'autres personnes ressources...</p>
Informez d'un changement de situation ou de coordonnées ?	<p>Prévenez-nous dès que possible pour actualiser les données du dossier de votre enfant. C'est une question de SECURITE.</p>
S'inscrire, payer la cantine ? Des questions sur la bourse ? Changer de régime ?	<p>Adressez-vous à la GESTION. ATTENTION : les changements de régime ne se font que par trimestre.</p>
Demander une radiation ?	<p>Rencontrer un CPE, remplir une demande de radiation et la remettre au CPE pour traitement du transfert.</p>

A.S. (Association Sportive)
Affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire), elle est gérée par les professeurs d'EPS. Les activités ont lieu le mercredi après-midi ou entre 11h30 et 13h30 les autres jours. Des rencontres et des compétitions entre établissements sont organisées chaque année.

Quelle que soit votre question, n'hésitez pas à contacter le collège. Votre implication dans la scolarité de votre enfant est importante et indispensable.

0262 34 31 71



**2, Rue Julien Dupont – BP 10
97424 – PITON St LEU**
☎ : 02.62.34.31.71 / Fax : 02.62.34.18.60
E-mail : ce.9740546a@ac.reunion.fr

Bienvenue à vous et à vos enfants,

Ce collège est votre collège. Toute l'équipe travaille pour assurer l'apprentissage des matières à étudier ainsi que l'acquisition des valeurs nécessaires à la vie en collectivité et au développement de la citoyenneté.

Pour cela, nous avons aussi besoin de vous pour accompagner au mieux vos enfants sur ce chemin, sur LEUR chemin.

Beaucoup d'améliorations ont été apportées au collège et sont encore en cours de réalisation aujourd'hui. Le cadre de vie des élèves évolue ainsi que les moyens pédagogiques et d'encadrement afin de leur proposer les meilleures conditions de travail et d'épanouissement possibles. La sécurité a été renforcée et des modalités d'accueil sont mises en place à l'entrée pour contrôler les visites en provenance de l'extérieur.

Nous souhaitons à vos enfants une bonne année scolaire et vous invitons à travailler avec nous tout au long de l'année pour les accompagner le plus efficacement possible sur le chemin de la réussite.

Nous vous remercions d'accorder de votre

LE REGLEMENT INTERIEUR
Prenez le temps de le lire avec votre enfant. Si vous souhaitez des précisions, venez nous rencontrer.

Livret d'Accueil Et de Fonctionnement

A l'attention des parents

- Quelques conseils...**
- Le sommeil.....**
Indispensable pour être en forme et dans les meilleures conditions d'apprentissage. C'est un besoin VITAL !
- L'activité physique.....**
Pratiquer une activité physique régulière aide votre enfant à rester en bonne santé dans son corps et dans sa tête.
- L'adaptation.....**
L'arrivée au collège entraîne de grands changements de repères (géographie des lieux, rythmes scolaires, nouveaux camarades, autonomie...). Les premières semaines, aidez-le à préparer son cartable chaque soir en fonction de son emploi du temps.
- L'équipement.....**
Vérifiez le contenu de sa trousse, l'état de ses affaires et regardez son carnet de liaison le plus souvent possible. Certains élèves ont parfois besoin de cette aide toute l'année et à chaque rentrée.
- Le soutien et le contrôle.....**
Intéressez-vous à sa journée et à son travail. C'est très important pour lui. Regardez ses cahiers. Faites-le relire ses leçons même si cela n'est pas noté dans son agenda ou sur Pronote. Aidez-le mais sans faire à sa place.
- Un espace et un temps pour le travail.....**
Un endroit et du calme sont indispensables pour assurer de bonnes conditions de travail à la maison.
- Le carnet de liaison.....**
Regardez-le régulièrement, même s'il vous dit qu'il n'y a rien de nouveau ! Si vous avez des doutes (carnet perdu, oublié, mot...), contactez le collège.
- Télévision, jeux, Internet, réseaux sociaux.....**
Soyez vigilants sur leur utilisation ! Ils peuvent gravement perturber les enfants ainsi que le fonctionnement du collège. Ils peuvent aussi avoir de graves conséquences tant sur le plan humain que sur le plan pénal.

◆ INSCRIPTIONS en 6e ◆
 Juin 2023 - Rentrée 2023/2024

**HORAIRES
 DU COLLEGE**

DIRECTION :

- ◆ Principal : Mme MARIE-LOUISE
- ◆ Adjoint : Mme RODRIGUEZ
- ◆ Secrétaires : Mme PAYET / Mme PALMISEN

GESTION :

- ◆ Gestionnaire : Mme LUCAS
- ◆ Adjoint : Mme TORNEY
- ◆ Secrétaire : Mme COUKAN

VIE SCOLAIRE :

- ◆ Mme MEYER
- ◆ Mme BELLEME
- ◆ Mme AH-AOUN

INFIRMERIE :

- Mme CLARAZ
- ASS. SOCIALE : Mme MELLONI
- PSY. EN : M. RIGA

QUELQUES INFORMATIONS UTILES :

- **TRANSPORTS SCOLAIRES :**
Gérés par la TCO directement.
- **RESTAURATION SCOLAIRE :**
Se rapprocher du service de Gestion (bureaux de l'Administration).
- **CERTIFICAT DE SCOLARITE :**
Fournis à la demande.

Pour toute question, nous contacter au :

0262 34 31 71

Ecole STELLA → Lundi 19 JUIN 2023

+ Ecoles Hors secteur

- A à N => de 08h00 à 12h00
- O à Z => de 12h00 à 15h00

Ecole PITON A → Mardi 20 JUIN 2023

+ Ecoles Hors Secteur

- A à N => de 08h00 à 12h00
- O à Z => de 12h00 à 15h00

Ecole M. HOARAU → Jeudi 22 JUIN 2023

Ecole LE PLATE

- A à N => de 08h00 à 12h00
- O à Z => de 12h00 à 15h00

**IMPORTANT ! Seul un RESPONSABLE LEGAL
 peut inscrire son enfant.**

Aucune autre personne ne sera acceptée.

Ouverture à 07h15

Début des cours à 07h30

LE MATIN :

- M.1 07h30/08h25
- M.2 08h30/09h25
- Récréation: 09h25 à 09h40
- M.3 09h45/10h40
- M.4 10h45/11h40
- M.5 11h40/12h35

LE MIDI :

De 11h40 à 13h20

LE SOIR :

- S.1 13h25/14h20
- S.2 14h25/15h20
- Récréation: 15h20 à 15h30
- S.3 15h35/16h30

Fin des cours à 16h30

Fermeture à 16h45

ALERTES et EVACUATIONS CYCLONIQUES : Une seule case doit être cochée:

- Si « SEUL » => L'élève sort seul et rentre chez lui. Préciser s'il y a un radiér.
- Si « TRANSPORT SCOLAIRE » => L'élève rentre en bus. Les transports sont mobilisés.
- Si « FAMILLE » => L'élève attend au collège que les parents viennent le chercher.

DOCUMENTS A REMETTRE POUR L'INSCRIPTION :

Merci de compléter lisiblement les documents!

POUR LE DOSSIER SCOLAIRE :

- ▲ **Fiche de renseignement** *Original*
- (Administration + Vie Scolaire, recto/verso)
- ▲ **Livret de famille** (parents et fratrie) *Copie*
- (Acte de naissance en l'absence de livret de famille)
- ▲ **4 photos d'identité** récentes *Original*
- ▲ **Justificatif d'adresse** (de moins de 3 mois, *Copie*
- facture d'eau ou d'électricité à l'adresse actuelle)
- ▲ Si parents séparés => Décision de *Copie*
- jugement octroyant la garde de l'enfant et attestant de la responsabilité légale.
- ▲ 5 euros pour adhérer au F.S.E.* *Facultatif*

POUR LE DOSSIER INFIRMERIE :

- ▲ **Fiche infirmerie** *Original*
- ▲ Photocopie des vaccinations *Copie*
- (=> Apporter le carnet de santé le jour de l'inscription)

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES (si nécessaire) :

Tout renseignement sur la santé sera transmis directement à l'infirmière du collège.

ATTENTION : Un dossier incomplet peut suspendre l'inscription.

*F.S.E. (Foyer Socio-Educatif) Association multi-activités interne au collège (tout le monde peut y adhérer => facultatif).

A FAIRE

FAIT O.K.

LES REGIMES

EXTERNE *****

=> L'élève ne déjeune pas au collège. Il doit sortir à la fin des cours du matin pour déjeuner à l'extérieur et revenir pour ses cours l'après-midi.
Il est strictement INTERDIT de rester dans le collège pour déjeuner lorsqu'on est externe.

DEMI-PENSIONNAIRE *****

=> L'élève déjeune au collège.
 ▲ Pas de Demi-Pension (repas) le mercredi midi.

INTERNE *****

=> L'élève mange au collège du lundi midi au vendredi midi => nuitées les lundi, mardi, mercredi et jeudi soir (4 nuits).

LES AUTORISATIONS

AUTORISE *****

=> L'élève peut sortir seul du collège en fonction de son emploi du temps :
 >> Soit il est D.P. et il peut sortir en fin de sa journée de cours,
 >> Soit il est Externe et il peut sortir en fin de demi-journée.

NON-AUTORISE *****

=> L'élève ne sort pas du collège sans autorisation écrite exceptionnelle d'un responsable légal + INFO Vie Scolaire

AUTORISATION EXCEPTIONNELLE *****

=> Si l'élève doit sortir exceptionnellement (raisons familiales ou personnelles), les parents en font la demande par écrit dans le carnet à faire signer par les CPE.

OBJETS DE VALEUR : Le collège décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration, vol (matériel audio-visuel, téléphones, bijoux, argent...).